

Destinée aux référents qualité en officine et aux titulaires d'officine, cette formation permet d'acquérir les connaissances réglementaires et normatives en liaison avec le processus « Acheter et assurer la logistique ». La formation sera axée sur les obligations qualité des activités suivantes : Commander les produits aux grossistes ou sur des plateformes, Négocier et acheter les produits aux laboratoires, Gérer les litiges fournisseurs, Gérer les dépannages entre pharmacies, Acheter les fournitures et les consommables.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

- Acquérir, en liaison avec le processus, les connaissances de la norme ISO 9001, des obligations réglementaires et des référentiels DQO et PSDM ;
- Comprendre les attentes normatives et réglementaires en liaison avec le processus ;
- Convaincre et faire adhérer l'équipe officinale ;
- Savoir mettre en place l'organisation qualité pour répondre aux exigences ;
- Adapter durablement les pratiques professionnelles en les sécurisant.

ACTION DE FORMATION – FORMATION A DISTANCE

Niveau Intermédiaire

COMPETENCES DEVELOPPEES

Management de la qualité	ISO 9001	Code de la santé
Achats	Gestion de fournisseurs	

CONTENU DE LA FORMATION / PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Partie 1 : Évaluation des pratiques professionnelles a priori – **Extranet** (00 :15)
- Partie 2 : Présentation théorique des exigences appliquées au processus en **classe virtuelle** ou **e-learning** (03 :30)
- Partie 3 : Mise en pratique au sein de l'entreprise – **Hors temps de formation**
- Partie 4 : Correction des exercices de mise en pratique en **classe virtuelle** ou **e-learning** (2 X 01 :30)
- Partie 5 : Évaluation des pratiques professionnelles a posteriori– **Extranet** (00 :15)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Evaluation des pratiques professionnelles en ligne via **l'extranet formation** ;
- Classe virtuelle (**WebEx**) enregistrée utilisant à la fois la méthode affirmative sous forme de cours magistraux, la méthode interrogative où le formateur se base sur les réponses des participants à un questionnaire structuré pour leur faire découvrir et trouver les connaissances que l'on souhaite leur faire acquérir ;
- Sous-titrage si besoin pour les personnes malentendantes ;
- Les classes virtuelles étant enregistrées il est possible en cas d'absence de les suivre en rediffusion via **l'extranet formation** ;
- Cas pratique **HORS TEMPS DE FORMATION** utilisant la méthode expérientielle où le participant est confronté à la réalité de ses pratiques et aux difficultés rencontrées. Le participant, impliqué et actif, apprend à travers des cas pratiques ;
- Classe virtuelle permettant de débriefer des cas pratiques réalisés. Question envoyée via l'Extranet formation préalablement par l'apprenant ;
- Supports pédagogiques Callias® disponible dans **l'extranet formation**.

SUIVI DE L'EXECUTION

- Feuille de présence électronique et enregistrement des classes virtuelles ;
- Visualisation du replay tracé en cas d'absence à une classe virtuelle ;
- Test en ligne pour l'évaluation des pratiques professionnelles a priori et a posteriori.

VALIDATION / EVALUATION DES RESULTATS

- Présence à l'intégralité des classes virtuelles ou lecture du replay dans son intégralité ;
- 80% à l'évaluation des pratiques professionnelles a postériori.

INDICATEUR QUALITE PUBLIE SUR WWW.CALLIAS.FR

- Taux de satisfaction des apprenants (Évaluation à chaud)

REFERENCES REGLEMENTAIRES OU NORMATIVES

- ISO 9001 : 2015 § 8.4.1 § 8.5.2 § 8.6 § 8.7
- DQO Obligation 28, 29, 31 et 36
- PSDM : critères Critère 3.4.2, 3.4.3, 3.4.4, 3.4.5 et 3.4.9
- Arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du code de la santé publique.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie complète sous <https://www.callias.fr/formations/programmes-de-formation/>

CONTEXTE

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de sécurisation de l'acte officinal de dispensation et de dispensation des prestations de MAD (Maintien à domicile). Elle permet de comparer les pratiques constatées aux recommandations issues des bonnes pratiques de dispensation (arrêté du 28 novembre 2016), au référentiel de DQO de l'ordre des pharmaciens et au référentiel PSDM.

PROFIL DES APPRENANTS

Responsable qualité en activité ou futurs Pharmacie titulaire d'officine

PREREQUIS

Travailler en officine



EQUIPE PEDAGOGIQUE

Formateur Sandrine HERRGOTT (Ingénieur)
Responsable pédagogique Quentin LEHOUX (Pharmacien)

REFERENCE / MISE A JOUR

SER240 – 2024 RQ 05 A - 331 Santé

Création 2023 01 02 - M à J 2024 03 15

MODALITÉS

Délai d'accès 7 jours avant la formation
Limite d'effectif De 2 à 25 apprenants
Durée 07 :00 - 1 jour
Dates Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Classes virtuelles (Horaire métropole) voir sur le site internet

Lieux Classe virtuelle
<https://signin.webex.com/join>
Extranet formation
<https://callias.digiforma.net/>

Accessibilité

Tarif **350,00 € HT**
420,00 € TTC Métropole
379,75 € TTC Outre-mer

Prise en charge Effectuer une demande auprès de votre OPCO EP sur le thème "Formation responsable qualité".

CONTACTS

Inscriptions contact@callias.fr
<https://www.callias.fr/formations/programmes-de-formation/>
☎ 01 88 31 24 75

Démarches administratives ou contacter un formateur callias@itop-saas.com
<https://callias.itop-saas.com/pages/UI.php>
☎ 01 88 31 24 75

CALLIAS

4 Place Louis Armand 75012 PARIS
SAS au capital de 1000 €
SIRET : 818 258 253 000 17
Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 62286 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.